



Ecole Normale Supérieure

Postes d'élèves mis aux concours d'entrée – session 2024

Le Directeur de l'École normale supérieure,

Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves par concours aux écoles normales supérieures ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2022 de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche fixant les conditions d'admission à l'École normale supérieure ;

décide

de fixer le nombre de postes d'élèves mis au concours d'entrée à l'école normale supérieure au titre de la session 2024, comme suit :

1 ° Section des lettres :

Groupe Lettres A/L	72
Groupe Sciences sociales B/L	25

2° Section des sciences :

Groupe Mathématiques Physique MP	35
Groupe Informatique MP	07
Groupe Informatique MPI	08
Groupe Physique Chimie PC	18
Groupe Physique et Sciences de l'Ingénieur PSI	06
Groupe Biologie, Chimie, Physique, Sciences de la Terre BCPST	21

Total concours (lettres et sciences) 192.

Fait à Paris, le 8 novembre 2023

Le Directeur,

Frédéric WORMS